

## Comité Régional d'Allocation des Ressources

### Section « Urgences »

#### Avis n°2023-2 du 7 avril 2023 sur le compartiment HéliSMUR 2023

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Urgences afin de déterminer le montant du compartiment HéliSMUR pour 2023.

Lors de sa réunion du 7 avril 2023, la section a décidé à l'unanimité des membres présents de retenir un compartiment à hauteur de 8 174 595 € décomposé comme suit :

- |                          |             |
|--------------------------|-------------|
| • Historique             | 6 992 595 € |
| • Mesures nouvelles 2022 | 400 000 €   |
| • Intégration de Valence | 782 000 €   |

Le président  
Florent CHAMBAZ